

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Date de convocation : 25 janvier 2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	présent
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	présente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	excusé
	Suppléant	Philippe DEVAULT	excusé
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	présent
	Suppléante	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	présente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	présente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	excusé
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Pouvoirs	5
Membres ayant pris part aux votes	33

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Christian BARON donne pouvoir à Jean PINIER	1
Pascale BAVOUZET donne pouvoir à Xavier ELBAZ	1
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Philippe MÉTIVIER donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Membres ayant pris part aux votes	33

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	absent
Isabelle HANNEQUART	Conseil de développement castelroussin	absente
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	excusée
Hélène NIEUL	Conseil régional Centre-Val de Loire	absente
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	absente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Jean-Baptiste DU PEUTY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

L'ordre du jour était le suivant :

1. approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2021
2. débat d'orientations budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires
3. renouvellement de la ligne de trésorerie
4. approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER
5. approbation du plan de financement pour le poste animation de la démarche PAT
6. approbation du plan de financement pour le poste animation des actions TVB
7. approbation du plan de financement pour l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre
8. TVB : validation de la 8^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »
9. informations suite au Comité de pilotage Natura 2000 vallée de l'Indre du 7 décembre 2021
10. renouvellement de la location du photocopieur
11. protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale
12. programmation FEADER 2023-2027 - Appel à manifestation d'intérêt LEADER
13. questions diverses.

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIERRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAudeau, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),
Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),
Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 27 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAudeau, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Débat d'Orientations Budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le ROB du syndicat mixte décline :

- Le contexte de la structure
- Une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2017-2021
- Une analyse prospective pour 2022

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement approuvé par les membres du Bureau le 9 décembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la tenue du débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022,
- DEMANDE au Président de préparer le Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAudeau, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Au regard du décalage calendaire entre le versement des subventions européennes, régionales et le cadre de l'exercice budgétaire, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire.

Trois organismes bancaires ont été consultés pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros et d'une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2022.

L'offre du Crédit Mutuel, détaillée dans le tableau suivant, apparaît la mieux-disante :

	Crédit Mutuel
Type de taux	Variable
Mode d'indexation	Euribor 3 mois moyenné 1 mois. À titre indicatif : -0,581 % (valeur déc. 2021) Floré à 0 %
Marge	0,60 % sur la base de 360 jours selon les usages du marché monétaire.
	Calculée prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes.
Commission initiale de réservation	150 euros
Commission de non utilisation	Néant
Périodicité de prélèvements des intérêts	Trimestrielle
Frais de dossier	Sans
Mis à disposition des fonds	À jour « J » avant 14h00 sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le choix du Crédit Mutuel présentant l'offre la mieux-disante pour ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000,00 €,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer les documents avec cet organisme bancaire.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER

Depuis l'année 2021, au regard de la consommation de l'enveloppe (98,9 % fléchés) et du retard dans l'instruction des dossiers (29,6 % payés), le temps dédié au programme LEADER a été ramené à un ½ ETP. Cette diminution permettra de financer la mission jusqu'en décembre 2022.

Un avenant à la convention tripartite relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural du CVL a été signé pour acter cette évolution du temps consacré à l'animation-gestion.

Pour 2022 le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
Salaire brut + charges patronales 0.5 ETP		80 %	20 %
Jean-Baptiste Du PEUTY	17 864,94 euros	14 291,95 euros	3 572,99 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0.5 ETP) de l'animation LEADER pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 19.4 (fiche action 7) du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 14 291,95 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du plan de financement pour le poste animation de la démarche PAT

Conformément aux dispositions validées en 2021, suite au diagnostic alimentaire et agricole des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Parc Naturel Régional de la Brenne finalisé en 2021, le Pays s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci a été labellisé « en émergence » en 2021 et fait l'objet d'un financement prévu d'avril 2021 à avril 2024.

Le plan de financement proposé pour 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	PNA – Mesure 13 du Plan de relance	FEADER LEADER	Autofinancement Pays
Salaire brut + charges patronales 0.5 ETP Jean-Baptiste Du PEUTY	17 864,94 euros	37,5 % 6 699,35 euros	42,5 % 7 592,60 euros	20 % 3 572,99 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0.5 ETP) de l'animation de la démarche PAT pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAAF Centre Val-de-Loire au titre du plan de relance national (PNA – Mesure 13), à hauteur de 37,5 % soit 6 699,35 euros, et une subvention FEADER sur la mesure 19.2 (fiche action 3) du programme LEADER à hauteur de 42,5 % soit 7 592,60 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du plan de financement pour le poste animation des actions TVB

Dans le cadre de l'animation des actions sur la Trame Verte et Bleue (TVB) portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de nouvelles demandes de subvention doivent être sollicitées pour poursuivre la mobilisation locale sur cette thématique, en vue d'une nouvelle opération « voulez-vous planter des haies ? » (9^{ème} édition).

Le plan de financement proposé pour la période d'avril 2022 à avril 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	Région - CRST	FEADER LEADER	Participation des bénéficiaires
Salaire brut + charges patronales 0.5 ETP Élodie JOLIVEAU	18 638,00 €	50 % 9 319,00 euros	30 % 5 591,40 euros	20 % 3 727,60 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0.5 ETP) relatif à l'animation des actions TVB pour la période d'avril 2022 à avril 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 50 % soit 9 319,00 euros, une subvention FEADER sur la mesure 19.2 (action 4) du programme LEADER à hauteur de 30 % soit 5 591,40 euros, et la participation des bénéficiaires, selon une part fixe de 150 euros et une part variable calculée au prorata du coût des plants et fournitures achetés, à hauteur de 20 % au total soit 3 727,60 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du plan de financement pour l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre

L'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après une première période de 3 ans, le COPIL Natura 2000 du 7 décembre 2021 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation pour une nouvelle période de 3 ans.

Le plan de financement proposé pour 2022 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Poursuite des inventaires des espèces d'intérêt communautaire :			
- Population de libellules sur la partie du site comprise dans le département de l'Indre-et-Loire	15 090,00 euros	État - DREAL - Centre Val de Loire 50 %	41 359,62 euros
- Population de papillons et de libellules sur la partie du site comprise dans le département de l'Indre			
Accompagnement pour l'animation agricole, la mise en œuvre et le suivi des mesures agro-environnementales et climatiques sur le périmètre Natura 2000	17 664,00 euros	Europe FEADER Centre-Val de Loire Europe 50 %	41 359,63 euros
Accompagnement pour l'animation agricole, la mise en œuvre et le suivi des mesures agro-environnementales et climatiques liées à la biodiversité sur le périmètre Natura 2000	15 561,00 euros		

Réalisation d'affiches de communication de type A1	1 428,00 euros		
Salaires bruts + charges patronales Environnement : 0.50 ETP Élodie JOLIVEAU Communication : 0.25 ETP Valérie DEVINEAU	28 675,00 euros		
Coûts indirects	4 301,25 euros		
TOTAL	82 719,25 euros	TOTAL	82 719,25 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions DREAL et FEADER et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Validation de la 8^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »

La 8^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? » a fait l'objet d'un cahier des charges établi début 2021. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a ainsi lancé, au mois d'avril 2021, un nouvel appel à candidatures pour accompagner des agriculteurs volontaires, des collectivités, des particuliers ou encore des entreprises à planter de nouvelles haies sur le territoire.

Globalement cette nouvelle opération a connu un très grand succès. Ainsi 16 bénéficiaires ont été retenus.

Au total ce sont ainsi plus de 4 kilomètres de haies et 6 hectares de boisement, d'agroforesterie et de verger qui vont être créés.

Pour rappel, la Région Centre-Val de Loire finance 80 % du coût total des plants et fournitures nécessaires à chacun de ces projets de plantation. Les 20 % restants sont à la charge des bénéficiaires de l'opération.

Au final le plan de financement pour la mise en œuvre de cette nouvelle opération est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Plants Pépinières Lemonnier Pépinières Bauchery	19 378,12 euros	Région CRST Bénéficiaires Pays	32 000,00 euros 7 626,95 euros 481,29 euros
Fournitures Pépinières Lemonnier Pépinières Bauchery Edp – cellobio Sodisac	18 283,62 euros		
Paillage lin	484,00 euros		
Prestation forêt horizon	1 962,50 euros		
TOTAL	40 108,24 euros	TOTAL	40 108,24 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la 8^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 32 000,00 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU, Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Informations suite au Comité de pilotage Natura 2000 vallée de l'Indre du 7 décembre 2021

Le Comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 Vallée de l'Indre s'est réuni à Clion-sur-Indre le 7 décembre 2021. Il s'agissait d'élire le Président du COFIL et la structure animatrice pour les 3 années à venir, de présenter le bilan de l'année écoulée et de valider les futures actions.

Lors de cette réunion, la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été validée à l'unanimité et Monsieur Jean PINIER a été réélu à la présidence du COFIL, ce qui conforte le rôle du Pays pour l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la réélection de Monsieur Jean PINIER, à la présidence du COFIL ainsi que celle de la structure animatrice, le Pays Castelroussin Val de l'Indre pour 3 ans, du bilan de l'année écoulée et des actions prévues en 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAudeau, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Renouvellement de la location du photocopieur

Le photocopieur du Pays Castelroussin Val de l'Indre fait l'objet d'une location, pour laquelle un contrat avait été signé le 8 septembre 2016 avec la société Berry-Buro et qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2021.

Il convient donc de renouveler ce contrat. Une mise en concurrence a été effectuée, qui aboutit à retenir l'offre la mieux-disante, s'élevant à 2 018.54 euros TTC/an, émanant de la société Konica Minolta.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à la procédure de renouvellement de la location du photocopieur.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIERRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAudeau, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre deux types de risques liés à la santé :

- Les contrats en santé, ou mutuelle qui complètent les remboursements de la sécurité sociale ;
- Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) qui permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base en cas d'absence de plus de 3 mois.

La nouvelle ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 qui attend encore ses décrets d'application à ce jour, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence)

Dans cette logique, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 confie une nouvelle mission obligatoire aux centres de gestion qui doivent proposer une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer. Le Centre de Gestion de l'Indre proposera une convention de participation en santé et en prévoyance dès le 1^{er} janvier 2023 au bénéfice de l'ensemble des communes et établissements publics qui souhaiteront y adhérer.

En dernier lieu, l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique prévoit que les organisations Syndicales peuvent conclure et signer des accords portant sur différents domaines de la gestion des ressources humaines et notamment de la protection sociale complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE que, à ce jour, le Pays Castelroussin Val de l'Indre n'avait pas souscrit la possibilité, comme cela était permis à tous les employeurs locaux, de participer financièrement aux contrats de ses agents,

- PREND ACTE de l'opportunité, pour répondre aux enjeux en matière de protection sociale complémentaire, que représentent les nouvelles dispositions,
- APPROUVE le principe de l'adhésion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à l'offre que proposera le Centre de Gestion de l'Indre en matière de santé comme de prévoyance,
- PREND ACTE de la nécessité d'attendre les décrets d'application et les propositions qui en découleront, formulées par le Centre de Gestion de l'Indre, afin de déterminer ensuite la nature des garanties envisagées, le niveau de participation et sa trajectoire et, enfin, le calendrier de mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à 18 heures à Villedieu-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 janvier deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 33 membres votants, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON (pouvoir de Philippe MÉTIVIER), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Xavier ELBAZ (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Lydie LACOU. Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE, Frédérique MÉRIAUDEAU, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Nicolas THOMAS, Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS),

Excusés : Gil AVÉROUS, Christian BARON (suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (suppléante Annabelle LELONG), Catherine DUPONT, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU (suppléant Éric BERGOUGNAN),

Absents : Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Programmation FEADER 2023-2027

Appel à manifestation d'intérêt LEADER

L'objectif de la démarche LEADER est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir. Pour la prochaine période de programmation du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2023-2027, la Région Centre-Val de Loire, future autorité de gestion régionale, a prévu de mettre en œuvre une intervention LEADER dotée de 22 M€ pour 5 ans.

Pour sélectionner les futurs territoires LEADER, la Région Centre-Val de Loire a lancé le 15 décembre 2021 un appel à manifestation d'intérêt qui sera suivi en 2022 d'un appel à candidatures auprès des territoires qui auront répondu à l'appel à manifestation d'intérêt.

Les stratégies proposées devront contribuer « au Bien vivre dans des territoires résilients » et être construites autour des trois objectifs stratégiques suivants (chaque candidature devra traiter les trois objectifs) :

- Améliorer l'accès à des services de proximité
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

En matière de gouvernance, il est demandé aux candidats d'intégrer la participation des citoyens dans la réponse à l'appel à candidatures qui suivra l'appel à manifestation d'intérêt, et dans les futurs comités de programmation des GAL. La dynamique de participation de la société civile sera observée lors de l'analyse de la candidature. Les représentants de la Société Civile appelés « partenaires privés » devront représenter plus de 50 % des membres des comités de programmation, comme cela était réglementaire sur la programmation en cours. La Présidence du Comité de programmation du GAL sera, de préférence, assurée par un représentant de la société civile.

La coopération entre territoires reste un acte important et à encourager. La Région conservera une enveloppe financière réservataire, d'un montant indicatif de 500 000 € FEADER, qui sera attribuée au fur et à mesure aux projets de coopération transnationale ou nationale sélectionnés par les GAL. La coopération entre territoires de la région Centre-Val de Loire ne pourra pas mobiliser cette enveloppe réservataire (elle pourra être financée par l'enveloppe du GAL).

Pour conclure, les territoires pouvant se porter candidats sont les territoires de projets qui bénéficient d'une contractualisation avec la Région, dont le nombre s'élève à 35 à ce jour.

Les acteurs locaux sont encouragés à déployer leur projet, sur une échelle élargie, pouvant regrouper plusieurs territoires, à une échelle tendant vers le grand bassin de Vie, pour tenir compte de l'assise géographique de la stratégie ou des coopérations déjà actives autour d'enjeux de territoire partagés. L'enveloppe financière attribuée pour 5 ans sera alors bonifiée. Une vingtaine de programmes Leader est susceptible d'être retenue par la Région.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt est à adresser auprès de la Région (Direction Agriculture et Forêt) au plus tard le 28 février 2022 en précisant :

- . Le périmètre de la candidature en terme de territoire ;
- . Les thématiques envisagées à ce stade au sein des 3 objectifs stratégiques autour desquelles sera construit le futur programme d'actions ;
- . Les éléments de méthodologie quant à la participation citoyenne dans l'élaboration de la future candidature ;
- . Les stratégies locales sur lesquelles s'appuieront les propositions en termes de transition écologique (PCAET, COT ENR, TVB, Stratégies départementales d'adaptation aux changements climatiques...) ;
- . L'éventuelle mobilisation d'un soutien préparatoire, en précisant le montant et le type des dépenses prévues.

En effet, un soutien préparatoire pour accompagner le montage des candidatures est mis en place selon les mêmes modalités qu'en 2014. Il sera financé par le type d'opération 19.1 du programme actuel et avec des crédits de la programmation 2014/2022. Les dépenses éligibles concernent le coût de personnels et leurs frais professionnels, et/ou les services d'un consultant.

Les dépenses seront plafonnées à 20 000 euros par candidature. Le taux d'aide publique est de 100 %, avec cofinancement du FEADER à hauteur de 80 % (et 20 % en autofinancement).

Ce dossier fera l'objet d'informations régulières tout au long de l'année 2022 au sein du Comité Syndical du Pays, notamment en vue de la préparation de la réponse du territoire au prochain appel à candidatures LEADER que lancera la Région Centre-Val de Loire en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à répondre favorablement, pour le compte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Centre Val de Loire pour sélectionner les futurs territoires LEADER,
- AUTORISE le Président, compte tenu du délai contraint, à mener des discussions avec le Pays de Valençay en Berry pour porter une réponse commune élargie afin d'obtenir les meilleures chances d'être retenu et, de plus, de bénéficier d'une enveloppe financière bonifiée.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE